

# Rapport mensuel statistique bruit-pollution – Janvier 2023

## Stations de mesure :

« MOUANS » (Allée du Roure), « ROQUETTE » (Chemin du Cros). Station « RANGUIN » en cours de redéploiement

## Chiffres remarquables du mois de janvier :

Station :	Mouans (1)	Roquette (2)	Ranguin (3)
<b>Nombre de survols identifiés</b>	<b>319</b>	<b>652</b>	<b>658</b>
<b>Na62 (Nb de survols &gt; 62dB)</b>	<b>168</b>	<b>333</b>	-
<b>Na65 (Nb de survols &gt; 65dB)</b>	<b>87</b>	<b>287</b>	-
<b>Lden pour le mois (4)</b>	<b>37,1 dB</b>	<b>44,4 dB</b>	-
<b>Nb de jours où Lden &gt; 45dB</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	-
<b>Record d'Émergence (Lamax)</b>	<b>76 dB</b> le 23/01	<b>87 dB</b> le 26/01	-
<b>Densité des survols atteints (à l'heure)</b>	<b>8</b> le 28/01	<b>8</b> les 20 et 27/01	-
<b>Record de survols</b>	<b>31</b> le 27/01	<b>53</b> le 25/01	-
<b>Nb de plaintes du mois, pour nuisances</b>	<b>579</b>		
<b>Record de plaintes du mois</b>	<b>66</b> le 26/01		

(1) Et (2) : Pics validés par corrélation entre les pics de bruit, les trajectoires et les plaintes, autour de chaque station.

(3) : Données Alliance Associative non corrélées pour le mois de janvier (changement d'implantation du capteur EANS)

(4) : L'indicateur Lden est la moyenne de l'énergie sonore sur 24h. Il informe sur le risque sanitaire d'une exposition répétée à un bruit aéronautique supérieur à 45dB (seuil définit par l'OMS).

## Graphiques de progression mensuelle des survols :

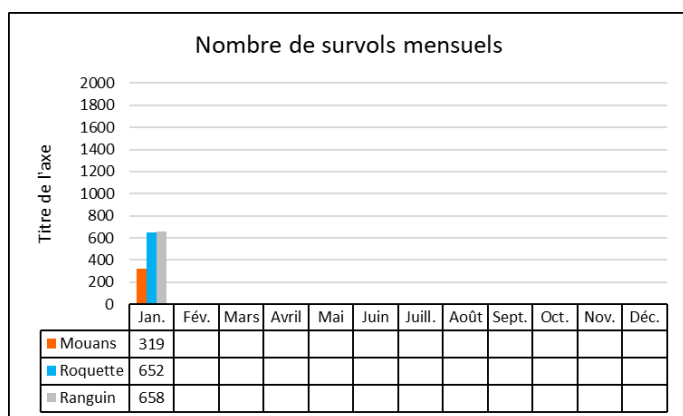


Figure 1 : Nombre de survols

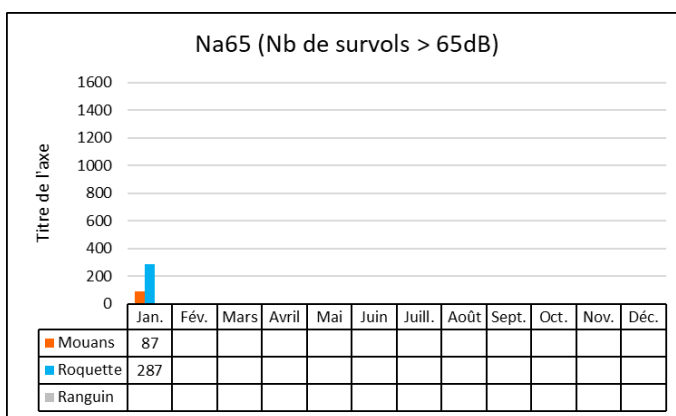


Figure 2 : Nombre de survols supérieurs à 65dB

## Journée la plus insupportable à La Roquette:

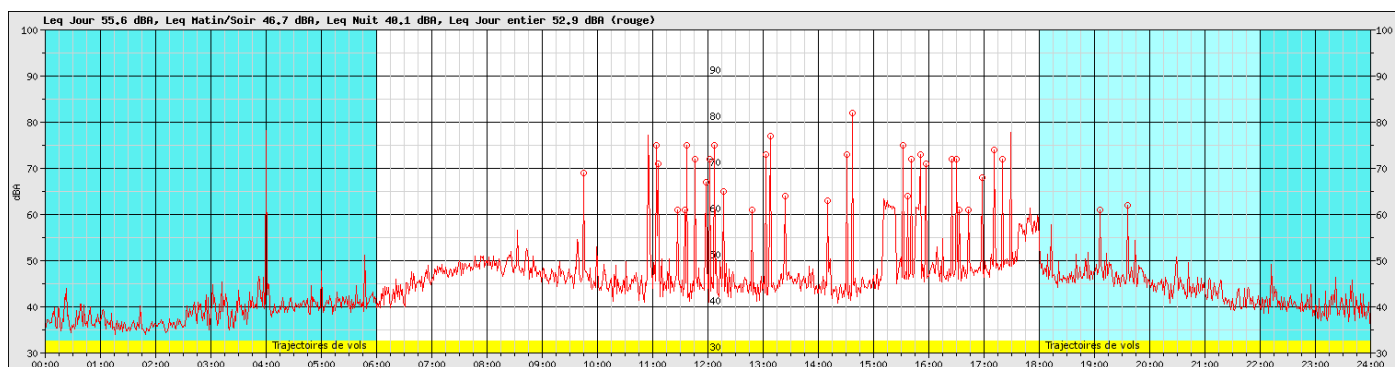


Figure 3 : La Roquette le 20/01

## Journée la plus insupportable à Mouans-Sartoux:

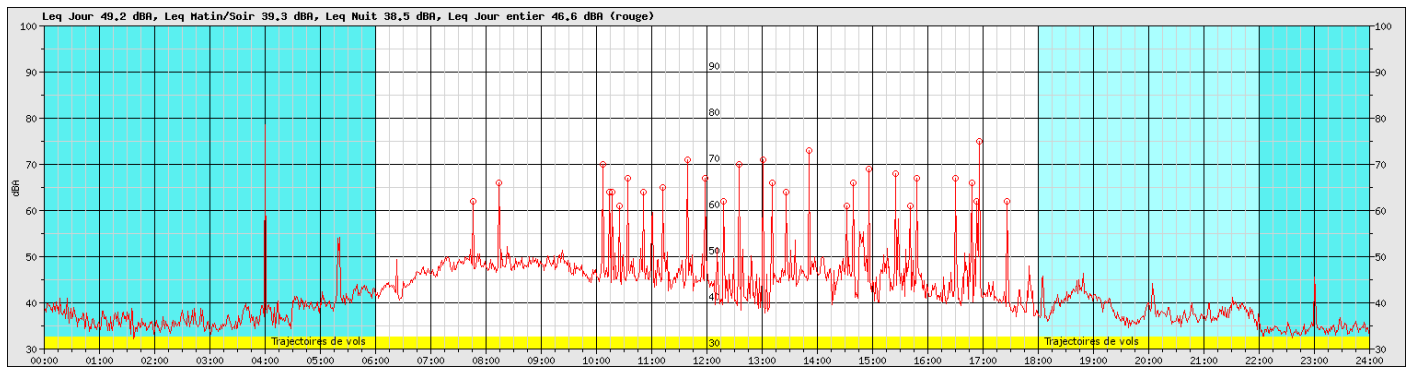


Figure 4 : Mouans-Sartoux le 27/01

## Pollution (Capteur de Mouans-Sartoux):

**Évaluation de la contribution aéronautique à la pollution** liée aux survols de la station de Mouans-Sartoux :

Le capteur nécessitant le remplacement de sa partie sensible, il n'a pas été possible de récupérer des données suffisamment correctes pour en sortir les statistiques du mois.

Malheureusement à la date d'édition de ce bulletin, le détecteur sensible n'a pas encore été reçu pour remplacement (provenance : USA), ce qui annule également les mesures de février.

## Commentaires :

Janvier, traditionnellement « calme » au niveau des survols et de ce qui en découle, a cependant vu un regain d'activité aéroportuaire sans doute dû au temps exceptionnel que nous avons, avec une météo plutôt favorable.

Si nos mesures de bruit n'ont pas encore réintégré le capteur de Ranguin et que notre capteur pollution est toujours HS, le réseau MLAT va s'enrichir d'un 4ème récepteur, permettant de fiabiliser nos données grâce aux trajectoires détectées.

Ainsi, nous pouvons d'ores et déjà vérifier un certain nombre de choses, comme le nombre d'occurrences de passage au-dessus de 6 points de contrôle : La Roquette Mouans et Ranguin quand il sera de nouveau opérationnel (emplacements EANS des capteurs de bruit), ACM-Nord et ACM-Sud (emplacements au nord du seuil 17 et au sud du seuil 35), ainsi que Mougins (Ch St Barthélémy).

Cela permet de distinguer pour chaque matricule d'aéronef, les tours de pistes effectués ou le nombre de vols courts Nice-Cannes et inversement, ou encore le nombre d'atterrissage par la mer réels. Et plus intéressant : les vols qui auraient pu atterrir par la mer (condition météo et trafic optimum), mais qui ne l'ont pas fait !

Dès que ces données nouvelles seront suffisamment validées et mises en forme, notre bulletin s'enrichira de ces décomptes, mais pour nos premières investigations de janvier, on note **3190 occurrences détectées** (passage sur un de nos capteurs), réparties entre **348 immatriculations** d'avion.

On notera également la **gabegie environnementale** suivante :

20 vols de moins de 100km, dont **16 vols ultra-courts Nice-Cannes et Cannes-Nice.**

(Voir tableau page suivante)

Et en suivant la chronologie des occurrences de survols, on calcule que :

**Sur 17 aéronefs ayant effectué des séquences de tours de piste, 10 sont en infraction probable, dont 2 hélicoptères, (rigoureusement interdits de tours de piste) !**

(Voir tableau page suivante)

Matricule	Basé (B) ou Non basé (NB)	Nb. de séquences "tours de piste" :	répartis sur (jours) :	Nb de tours par séquence	Remarque
FHAAE	B	15	14	4 à 7	<b>Nb de tours &gt; 5 : 3 séquences sur 15</b>
FGFYV	B	9	6	5 à 9	<b>Nb de tours &gt; 5 : 4 séquences sur 9</b>
FGJSR	NB	7	4	4 à 9	<b>Hélico : Tours interdits !</b>
FHSVM	B	4	3	4 à 5	Nb de tours > 5 : aucun
FGIKS	B	1	1	4	Nb de tours > 5 : aucun
FGXOK	B	4	4	4 à 7	<b>Nb de tours &gt; 5 : 1 séquences sur 4</b>
FGNCM	B	2	2	4 à 5	Nb de tours > 5 : aucun
FGJLR	B	4	3	4 à 7	<b>Nb de tours &gt; 5 : 2 séquences sur 4</b>
FHCAC	B	2	2	4 à 5	Nb de tours > 5 : aucun
FGJPJ	B	2	2	5 à 6	<b>Nb de tours &gt; 5 : 1 séquences sur 2</b>
FHBOX	B	2	2	5 à 11	<b>Nb de tours &gt; 5 : 1 séquences sur 2</b>
FHBCH	B	2	2	5 à 6	<b>Nb de tours &gt; 5 : 1 séquences sur 2</b>
FGBCH	B	1	1	4	Nb de tours > 5 : aucun
FGLVD	B	1	1	4	Nb de tours > 5 : aucun
FGDDH	B	1	1	7	<b>Nb de tours &gt; 5 : 1 séquence sur 1</b>
FBXQI	B	1	1	5	Nb de tours > 5 : aucun
FGPHH	B	1	1	5	<b>Hélico : Tours interdits !</b>

*Tours de piste, janvier 2023*

Date	Départ	Arrivée	Matricule
01/01/2023 11:55	Cannes-Mand.	Nice	GAC338W
02/01/2023 14:25	Nice	Cannes-Mand.	NJE514N
02/01/2023 15:32	Nice	Cannes-Mand.	OOPCN
03/01/2023 14:50	Nice	Cannes-Mand.	FJO52R
04/01/2023 17:55	Cannes-Mand.	Nice	JFA18D
10/01/2023 14:18	Cannes-Mand.	Nice	OOPCK
11/01/2023 12:20	Nice	Cannes-Mand.	BNI5T
15/01/2023 14:30	Nice	Cannes-Mand.	NJE68W
19/01/2023 16:15	Cannes-Mand.	Nice	LXM113
23/01/2023 16:04	Cannes-Mand.	Nice	CALIBRA
24/01/2023 13:12	Cannes-Mand.	Nice	GAC405J
26/01/2023 10:58	Cannes-Mand.	Nice	NJE659N
26/01/2023 15:50	Nice	Cannes-Mand.	OOJWB
27/01/2023 13:53	Nice	Cannes-Mand.	VJT592
27/01/2023 19:16	Nice	Cannes-Mand.	TIE10S
29/01/2023 16:42	Nice	Cannes-Mand.	GAC12J

*Vols courts*